NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.		
40	08/03/2001	447.576.806	29	BEF	01060.1167	C 1.

C O M P T E S A N N U E L S E N M I L L I E R S D E F R A N C S

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : RAVENSBURGER

Forme juridique : Société anonyme
Adresse : Atomiumsquare Bologna N° : 274 Bte : 357
Code postal : 1020 Commune : Laeken (Bruxelles ville)
Registre : RC Greffe de : BRUXELLES N° : 01638.554

Numéro de TVA ou numéro national ! 447.576.806 !

DATE ! 05/01/2000 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ! 21/08/2000 !

et relatifs à l'exercice couvrant la période du ! 01/01/1999 ! au ! 31/12/1999 !

Exercice précédent du ! 01/01/1998 ! au ! 31/12/1998 !

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- Monsieur URBAN Ulrich
  Administrateur
  Prof. Alois-Knöpfler-Weg 20
  88239 Wangen-Schomburg Allemagne

- Monsieur MALLARD Philippe
  Administrateur
  Rue du Col de Linge 2
  68100 Mulhouse FRANCE (FR)

- Monsieur SCHULZ Rainer
  Administrateur délégué
  Eschweg 6
  88281 Schlier Allemagne

- KPMG Réviseurs d'entreprises (IRE B1001)
  Num. nat. : 419.122.548 Commissaire-reviseur
  Avenue du Bourget 40
  1130 Bruxelles 13 BELGIQUE
  représentée par :
  - Monsieur VAN DOREN Michel
    Réviseur
    BELGIQUE

Rapport de gestion : voir page 30
Rapport des commissaires : voir page 33

Nombre total de pages déposées : 29
Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 7, 10, 11, 18, 19

Les présents comptes annuels ont été déposés sur support informatique conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 11/01/1993 et satisfont aux contrôles prévus.

N° NAT.	447.576.806	01060.1168	C 1bis.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ? OUI

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
- KPMG EXPERTS-COMPTABLES Num. nat. : 429.524.215 Expert-comptable externe Avenue du Bourget 40 1130 Bruxelles 13 BELGIQUE Date de début de mandat : 00/00/ 0 Date de fin de mandat : 00/00/ 0	20032 3F 86	B

(*) Mention facultative.

N° NAT.	447.576.806		01060.1169	C 2.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. BILAN APRES REPARTITION			
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	1.239	1.474
I. Frais d'établissement (annexe I)	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	826	1.060
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23		2
C. Mobilier et matériel roulant	24	826	875
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		183
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	413	414
A. Entreprises liées	280/1		
1. Participations	280		
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	413	414
1. Actions et parts	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	413	414
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	27.098	13.782
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	8.344	13.640
A. Créances commerciales	40	6.714	7.747
B. Autres créances	41	1.630	5.893
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	18.754	12
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1		130
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	28.337	15.256

P A S S I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	10/15	(9.209)	2.529
I. Capital (ann. VIII)	10	20.000	1.250
A. Capital souscrit	100	20.000	1.250
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	35	35
A. Réserve légale	130	35	35
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140		1.244
Perte reportée (-)	141	(29.244)	( )
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	15.800	
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	15.800	
1. Pensions et obligations similaires	160		
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	15.800	
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	21.746	12.727
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	2.000	2.000
A. Dettes financières	170/4		
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
4. Etablissements de crédit	173		
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9	2.000	2.000
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	19.746	10.727
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43	1.316	17
1. Etablissements de crédit	430/8	1.316	17
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	11.110	8.182
1. Fournisseurs	440/4	11.110	8.182
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	7.145	2.528
1. Impôts	450/3	3.282	380
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	3.863	2.148
F. Autres dettes	47/48	175	
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3		
T O T A L D U P A S S I F	10/49	28.337	15.256

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS			
(sous la forme de liste)			
I. Ventes et prestations	70/74	25.010	37.837
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70	24.279	35.845
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71		
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	731	1.992
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	(37.746)	(36.297)
A. Approvisionnements et marchandises	60		
1. Achats	600/8		
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609		
B. Services et biens divers	61	20.482	21.689
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	16.902	14.214
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	276	316
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	86	78
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	( )	( )
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		1.540
Perte d'exploitation (-)	64/70	(12.736)	( )
IV. Produits financiers	75	6	
A. Produits des immobilisations financières	750		
B. Produits des actifs circulants	751	3	
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	3	
V. Charges financières (-)	65	(70)	(22)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	17	22
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	53	
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		1.518
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(12.800)	( )

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS (sous la forme de liste) (suite)			
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		1.518
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(12.800)	( )
VII. Produits exceptionnels	76		
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763		
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9		
VIII. Charges exceptionnelles (-)	66	(15.985)	
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	185	
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662	15.800	
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663		
E. Autres charges exceptionnelles (Ann. XIV, B)	664/8		
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	669	( )	( )
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		1.518
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	(28.785)	( )
IX bis. A. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
B. Transfert aux impôts différés (-)	680	( )	( )
X. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	(1.704)	(821)
A. Impôts (ann. XV) (-)	670/3	(1.704)	(980)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		159
XI. Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		697
Perte de l'exercice (-)	67/70	(30.489)	( )
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transfert aux réserves immunisées (-)	689	( )	( )
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		697
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(30.489)	( )

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69		1.279
Perte à affecter (-)	69/70	(29.244)	( )
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		697
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(30.489)	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	1.245	582
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	( )	( )
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	( )	(35)
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		35
3. aux autres réserves	6921		
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	693	( )	(1.244)
2. Perte à reporter	793	29.244	
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

	Codes	Montants
I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements (-)	8003	( )
. Autres (+)(-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
Dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
- Frais de restructuration	204	

N° NAT. 447.576.806	01060.1174	C 8.

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubriques 22 à 27 de l'actif)

	Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815		251	2.384
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816			227
. Cessions et désaffectations (-)	817	( )	(251)	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			
Au terme de l'exercice	819			2.611
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826		249	1.509
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827		2	276
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	( )	(251)	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832			1.785
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833			826

	Codes	4. Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815		400	
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816			
. Cessions et désaffectations (-)	817	( )	(400)	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			
Au terme de l'exercice	819			
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826		217	
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827		183	
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	( )	(400)	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832			
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833			

	Codes	
Dont :		
. Terrains et constructions	250	
. Installations, machines et outillage	251	
. Mobilier et matériel roulant	252	

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	1. Entreprises liées	2. Entreprises avec un lien de participation	3. Autres entreprises
1. PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		(rubrique 280)	(rubrique 282)	(rubrique 284)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835			
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836			
. Cessions et retraits (-)	837	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	838			
Au terme de l'exercice	839			
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquises de tiers	842			
. Annulées (-)	843	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	846			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847			
. Reprises car excédentaires (-)	848	( )	( )	( )
. Acquises de tiers	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	851			
Au terme de l'exercice	852			
d) MONTANTS NON APPELES				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice (+) (-)	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	856			
2. CREANCES		(rubrique 281)	(rubrique 283)	(rubrique 285/8)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857			414
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858			
. Remboursements (-)	859	( )	( )	(1)
. Réductions de valeur actées (-)	860	( )	( )	( )
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change (+) (-)	862			
. Autres (+) (-)	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE l'EXERCICE	864			413
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS ET PARTS	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (-)	8682	( )	( )
TITRES A REVENU FIXE	52		
dont émis par des établissements de crédit	8684		
COMPTES A TERME DETENUS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686		
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
AUTRES PLACEMENTS DE TRESORERIE NON REPRIS CI-AVANT	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	1.250	xxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
Augmentation de capital le 24/12/1999		18.750	18.750
- Au terme de l'exercice	8701	20.000	xxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
2.1. Catégories d'actions			
Actions d'une valeur nominale de 1000 BEF chacune		20.000	20.000
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxx	20.000
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxx	

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE Actionnaires redevables de libération			
TOTAL	871		

	Codes	1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par :			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751		

	Codes	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
Dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page 25

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	Exercice
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	
Provision pour frais de licenciement	15.800

X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
DETTES FINANCIERES	880			
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883			
4. Etablissements de crédit	884			
5. Autres emprunts	885			
DETTES COMMERCIALES	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	889			
AUTRES DETTES	890			2.000
TOTAL	891			2.000

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. IMPOTS (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales ECHUES	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	3.103
c) Dettes fiscales estimées	450	179
2. REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes ECHUES envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	3.863

XI. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.	

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique A COMMUNIQUER EN ANNEXE AU DOCUMENT NORMALISE, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
Dont : subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	7	7
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	6,8	8,5
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	10.671	13.265
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	13.189	10.190
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	4.120	3.162
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622	409	409
d) Autres frais de personnel	623	(816)	453
e) Pensions	624		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635		
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110		
. reprises (-)	9111	( )	( )
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112		
. reprises (-)	9113	( )	( )
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises (-)	9116	( )	( )
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	38	78
Autres	641/8	48	
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture	9096		
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre effectif d'heures prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
XIII. RESULTATS FINANCIERS			
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
. subsides en capital	9125		
. subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers, s'ils sont importants.			
Différences sur paiements		3	
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501		
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503		
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (-)	6511	( )	( )
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER			
. Constituées	6560		
. Utilisées et reprises (-)	6561	( )	( )
Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes.			
Différnces de change		2	
Différences sur paiements		2	
Frais bancaires		49	

	Codes	Exercice
XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS		
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants.		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes.		
XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT		
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9136	( )
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9137	
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	1.704
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	1.704
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

Exercice

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)	Codes	Exercice
1. Latences actives	9141	27.947
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	27.947
2. Latences passives	9144	

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	2.834	3.166
2. par l'entreprise	9146	204	126
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	3.921	2.946
2. précompte mobilier	9148		

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	1. ENTREPRISES LIEES		2. ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925				
Participations	926				
Créances :					
subordonnées	927				
autres	928				
2. CREANCES	929	6.128	7.747		
A plus d'un an	930				
A un an au plus	931	6.128	7.747		
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
Actions	933				
Créances	934				
4. DETTES	935	3.500	3.082		
A plus d'un an	936	2.000	2.000		
A un an au plus	937	1.500	1.082		

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DE L'ARRETE ROYAL DU 6 MARS 1990 RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES DES ENTREPRISES

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 9 de l'arrêté royal précité.

. L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation.

. Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 dudit arrêté :

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

B. INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation * :

- RAVENSBURGER SPIELEVERLAG Gmbh
  Num. nat. :
  Robert Bosch Strasse 1
  88124 Ravensburg ALLEMAGNE (DE)
  Lieu où ces comptes consolidés peuvent être obtenus :
  RAVENSBURGER SPIELEVERLAG Gmbh

  Robert Bosch Strasse 1
  88124 Ravensburg ALLEMAGNE (DE)

---

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 000118325546

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 218.00

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs.	100	6,2	1,3	6,8(ETP)	8,5(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	9.621	1.050	10.671 (T)	13.265 (T)
Frais de personnel	102	15.239	1.663	16.902 (T)	14.214 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	xxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxx	(T)	(T)

2. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	6	1	6,5
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	6	1	6,5
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	3	1	3,5
Femmes	121	3		3
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	6	1	6,5
Ouvriers	132			
Autres	133			

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre effectif d'heures prestées	151		
Frais pour l'entreprise	152		

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	2	2	3,1
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210			
Contrat à durée déterminée	211	2	2	3,1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	220			
secondaire	221	2		2
supérieur non universitaire	222			
universitaire	223			
Femmes : primaire	230			
secondaire	231		2	1,1
supérieur non universitaire	232			
universitaire	233			

B. SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	2	2	3,1
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310			
Contrat à durée déterminée	311	2	2	3,1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	320			
secondaire	321	2		2
supérieur non universitaire	322			
universitaire	323			
Femmes : primaire	330			
secondaire	331		2	1,1
supérieur non universitaire	332			
universitaire	333			
d. Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Prépension	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343	2	2	3,1
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés 1. Nombre	2. Equivalents temps plein	3. Montant de l'avantage financier
1. Mesures comportant un avantage financier (1)				
1.1. Plan d'entreprise	400(2)			
. Hommes	401			
. Femmes	402			
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403			
1.3. Bas salaires	404			
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405(2)			
. Hommes	406			
. Femmes	407			
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408			
1.6. Maribel	409			
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410			
1.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
1.9. Interruption complète de carrière	412			
1.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500			
2.2. Emplois - tremplin	501			
2.3. Stage des jeunes	502			
2.4. Conventions emploi - formation	503			
2.5. Contrat d'apprentissage	504			
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.7. Prépension conventionnelle	506			

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

. total pour l'exercice	550		
. total pour l'exercice précédent	560	2	2

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise
. Hommes	580			
. Femmes	581			

(1) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.
(2) Les rubriques 400 et 405 représentent les totaux de la ventilation Hommes/Femmes (400 = 401 + 402 et 405 = 406 + 407).

VIII.G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise

(Suite de la page 13)

La société de droit allemand RAVENSBURGER SPIELEVERLAG Gmbh est propriétaire de 18.750 actions. La société de droit français JEUX EDUCATIFS DE FRANCE S.A. est propriétaire de 1.250 actions.

I N F O R M A T I O N S C O M P L E M E N T A I R E S

RAPPORT DE REDRESSEMENT
établi conformément à l'article 103 des LCSC
en vue de l'assemblée générale annuelle du 21 août 2000.

Mesdames,
Messieurs,

L'article 103 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales précise que sauf disposition plus rigoureuse des statuts, si par suite de pertes, l'actif net de la société est réduit à la moitié du capital social, l'assemblée générale doit être réunie dans un délai ne dépassant pas deux mois à dater du moment où la perte est constatée, en vue de se prononcer sur la dissolution éventuelle de la société et sur les autres mesures qui pourraient être annoncées dans l'ordre du jour.

Les mêmes règles sont à observer si par suite de pertes l'actif net est réduit à un montant inférieur au quart du capital social mais en ce cas, la dissolution de la société peut avoir lieu si elle est approuvée par le quart des voix émises par l'assemblée générale des associés.

L'article 104 des LCSC prévoit que lorsque l'actif net de la société est réduit à un montant inférieur à 2.500.000 BEF, tout intéressé peut demander la dissolution de la société. Le tribunal saisi de la demande peut dans ce cas accorder un délai pour régulariser la situation.

Dans la mesure où les comptes de la société arrêtés à la date du 31 décembre 1999 font apparaître que l'actif net de la société serait négatif, il est apparu nécessaire de vous réunir en assemblée générale extraordinaire afin de délibérer de manière anticipative sur l'approbation desdits comptes annuels ainsi que sur la dissolution éventuelle de la société ou la poursuite de ses activités.

Pour l'année 2000 et les années suivantes, nous nous attendons à un développement favorable du chiffre d'affaires, débouchant sur un développement de notre société et sur des résultats positifs.

En effet, le chiffre d'affaires va considérablement s'accroître grâce à la vente des jouets Ravensburger. Ceux-ci étaient vendus depuis quelques années avec beaucoup de succès sur le marché belge via d'autres canaux de distribution. Suite à la reprise de notre société par le groupe Ravensburger, la vente de ces jouets se fera à partir de l'an 2000 par notre biais. Pour les dernières années, ce chiffre d'affaires atteignait des montants de l'ordre de 150 à 180 millions.

Enfin, nous avons recapitalisé la société en procédant fin décembre à une augmentation de capital par apport d'argent frais. Cette augmentation de capital donnera à la société les moyens de la politique proposée.

Compte tenu du plan de restructuration et des possibilités offertes par ce dernier, il nous apparaît prématuré de voter la dissolution anticipée de la société pour les motifs suivants.

Parmi les mesures de restructuration que nous avons déjà prises et que nous vous demandons de confirmer par votre vote quant à la poursuite des activités de la société, nous vous signalons:
- Qu'une recherche active est entreprise en vue de réduire au maximum les frais généraux, et mettre ainsi sur pied une politique d'assainissement des frais de fonctionnement.
- Que des mesures ont également été prises en vue de réorganiser la gestion journalière et la politique commerciale de la société.
- Que nous vous proposons ainsi, notamment de réduire au maximum les frais généraux, en supprimant les lignes de produits déficitaires et en concentrant nos activités sur les produits réservant une plus grande marge bénéficiaire.
- Que nous vous proposons également de mener une recherche afin de trouver de nouveaux débouchés non encore exploités.
- Qu'enfin, un meilleur suivi de la gestion comptable de l'entreprise a été mis en place afin d'obtenir des informations rapides et efficaces au niveau de la situation financière et commerciale de la société.

Outre ces mesures, nous vous demandons d'accorder votre confiance dans la poursuite des activités de la société en finançant, si besoin est, l'activité de la société par des avances en comptes courant.

Nous sommes convaincus qu'au regard du plan de restructuration adopté et des mesures en cours, vous voterez pour la poursuite des activités.

En conséquence de ce qui précède, nous vous proposons de nous accorder votre confiance pour la poursuite des activités de la société en prenant acte de la lecture du présent rapport, en votant la poursuite des activités de la société et en adoptant les mesures proposées ci-avant.

Fait à Bruxelles, le 26 juillet 2000.

Le conseil d'administration

Le président du conseil d'administration — Les administrateurs

Rainer SCHULZ — Ulrich URBAN — Philippe MALLARD

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de BEF.

Le compte de résultats a été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :
Comptabilisation de suppléments d'impôts sur exercices antérieurs pour un montant de BEF 1.703.681

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :
Comptabilisation au 31 décembre 1999 d'une provision pour licenciement de BEF 15.800.000

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)
(Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants) :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT :
Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

FRAIS DE RESTRUCTURATION :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend BEF de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :
Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

Actifs	Méthode	Base	A	B
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux ..... (1)				

4. Installations, machines et outillage (1)	D	NR	3.00 - 10.00	3.00 - 10.00
5. Matériel roulant .....(1)				
6. Matériel de bureau et mobilier ..... (1)	D	NR	3.00 - 10.00	3.00 - 10.00
7. Autres immobilisations corporelles	D	NR	10.00 - 10.00	10.00 - 10.00

Méthode: L (linéaire); D (dégressive); A (autres)
Base : NR (non réévaluée); R (réévaluée)
A = Taux en %: Principal, Min - Max
B = Taux en %: Frais accessoires, Min - Max
(1) Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : BEF.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : BEF.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :
Des participations (ont) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

STOCKS :
Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

FABRICATIONS :
- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION :
COMMANDES EN COURS D'EXECUTION :
Les commandes en cours sont évaluées (au coût de revient) (au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux).

DETTES :
Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

DEVISES :
Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en BEF sur les bases suivantes :
Cours de clôture = Cours de change moyen officiel de la Bourse de Bruxelles à la date d'arrêté des comptes.

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :
cfr Avis de la Commission des Normes Comptables des Normes Comptables
(Bulletin n°20 de décembre 1987)

CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT :
Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 46bis, §3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976), les redevances et loyers relatifs aux locations-financement de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : BEF.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION
relatif aux comptes annuels couvrant la période du 1er janvier 1999 au 31 décembre 1999
établi en vue de l'assemblée générale annuelle du 21 août 2000.

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 77 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport des activités et de la gestion de notre société durant l'exercice écoulé. Les commentaires qui suivent sont basés sur le bilan après affectation des résultats et ceci sous réserve de leur approbation par l'assemblée générale. Le projet des comptes annuels a été rédigé conformément aux dispositions des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, à la loi du 17 juillet 1975 sur la comptabilité et les comptes annuels des sociétés commerciales et à ses arrêtés d'exécution. Ce projet est également conforme aux statuts de notre société ainsi qu'aux règles d'évaluation telles qu'elles ont été fixées par l'organe de gestion.

I. BILAN APRES AFFECTATION DES RESULTATS.

Le bilan de cet exercice vous est présenté ci-dessous sous une forme condensée par comparaison avec les chiffres de l'exercice précédent:
(Montants en francs)

ACTIFS	31/12/1999	%	31/12/1998	%
Actifs immobilisés	1.239.265	4,37	1.474.037	9,66
Actifs circulants	27.097.569	95,63	13.781.849	90,34
* créances à plus d'un an	/	/	/	/
* stocks et commandes en cours d'exécution	/	/	/	/
* créances à un an au plus	8.344.066	29,45	13.639.457	89,41
* placements de trésorerie	/	/	/	/
* valeurs disponibles	18.753.503	66,18	12.356	0,08
* comptes de régularisation	/	/	130.036	0,85
TOTAL DE L'ACTIF	28.336.834	100,00	15.255.886	100,00

PASSIF	31/12/1999	%	31/12/1998	%
Capitaux propres	(9.209.032)	-32,50	2.529.483	16,58
Provisions et impôts différés	15.800.000	55,76	/	/
Dettes	21.745.866	76,74	12.726.403	83,42
* dettes à plus d'un an	2.000.000	7,06	2.000.000	13,11
* dettes à un an au plus	19.745.866	69,68	10.726.403	70,31
* comptes de régularisation	/	/	/	/
TOTAL DU PASSIF	28.336.834	100,00	15.255.886	100,00

La diminution des actifs immobilisés évaluée à 234.772 BEF, se décompose comme suit:

* Cessions et désaffectations installations, machines et outillage	(-)	(250.558)
* Amortissements et réductions de valeurs actés sur Installations, machines et outillage	(-)	(1.747)
- Amortissements et réductions de valeurs annulés sur Installations, machines et outillage	(+)	250.558
* Acquisition mobilier et matériel roulant	(+)	227.264
- Amortissements et réductions de valeurs actés sur mobilier et matériel roulant	(-)	(276.484)
* Cessions et désaffectations autres immobilisations corporelles	(-)	(400.300)
* Amortissements et réductions de valeur actés sur autres immobilisations corporelles	(-)	(182.805)
* Amortissements et réductions de valeur annulés sur autres immobilisations corporelles	(+)	400.300
* Remboursement créance sur autres entreprises	(-)	(1.000)
TOTAL DE LA MUTATION		(234.772)

Compte tenu de l'affectation des résultats qui vous est proposée, les capitaux propres de la société connaissent une réduction passant de 2.529.483 BEF à (9.209.032) BEF.
Comparé à l'exercice antérieur, cela représente une diminution de 464,07 % en valeur relative.

La mutation des capitaux propres est influencée par les éléments suivants:

* perte de l'exercice	(-)	(30.488.515)
* augmentation du capital du 24/12/1999	(+)	18.750.000

(11.738.515)

II. COMPTE DE RESULTATS

Les données les plus importantes du compte de résultats sont reprises brièvement ci-après:
(montants en francs)

	31/12/1999	Ind	31/12/1998	Ind
Chiffre d'affaires	24.279.107	100,00	35.845.068	100,00
Frais de personnel	(16.902.033)	-69,62	(14.214.269)	-39,65
Amortissements	(276.484)	-1,14	(316.437)	-0,88
Résultat d'exploitation	(12.736.208)	-52,46	1.540.014	4,30
Résultat financier	(64.074)	-0,26	(21.873)	-0,06
Résultat exceptionnel	(15.984.552)	-65,84	/	/
Impôts sur le résultat	(1.703.681)	-7,02	(820.550)	-2,29
Résultat de l'exercice	(30.488.515)	-125,58	697.591	1,95
Résultat de l'exercice à affecter	(30.488.515)	-125,58	697.591	1,95

a) Le fonds de roulement net, qui se définit par le rapport des actifs circulants par les dettes à court terme, se compare ainsi : 137,23 % en 1999 et 128,49 % en 1998.
b) Le rapport entre les capitaux propres et le passif total qui mesure l'indépendance financière de l'entreprise, à l'égard des fonds de tiers, se présente ainsi : -32,50 % en 1999 et 16,58 % en 1998.
c) Le rapport du résultat de l'exercice à affecter par les capitaux propres en début d'exercice, qui exprime la rentabilité nette de la valeur comptable des fonds sociaux, se fixait en 1998 à 38,08 %. En 1999, l'exercice se clôture sur une perte de 30.488.515 BEF.

III. REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE

Le conseil d'administration prend acte du contenu de l'article 77 al. 4 & 8 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales:
"Lorsque le bilan fait apparaître une perte reportée, ou lorsque le compte de résultat fait apparaître une perte de l'exercice, le conseil d'administration est tenu de justifier l'application des règles de continuité dans le rapport (de gestion).
Les indications visées à l'alinéa 4, dernière phrase, ... (de l'article 77 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales) doivent toutefois être reprises dans l'annexe aux comptes annuels".

Il résulte du bilan clôturé au 31 décembre 1999 qu'une perte reportée apparaît à concurrence d'un montant de 29.243.912 BEF, en manière telle que l'article 77 des lois coordonnées sur les société commerciales est d'application.

Après examen le conseil d'administration décide de conserver les règles d'évaluation dans une perspective de continuité, pour les raisons ci-après exposées:

L'exercice 1999 se caractérisant par la réorganisation des activités, les gammes Nathan et Ravensburger étant concurrentes, le résultat d'exploitation de l'exercice est devenu négatif. Compte tenu du changement d'actionnariat intervenu en 1998, l'impact au niveau du chiffre d'affaires réalisé en 1999 a été négatif (25.010.150 BEF contre 37.837.048 BEF en 1998). Dès lors, la comptabilisation d'indemnités de rupture et d'une provision pour licenciement de 15.000.000 BEF explique la perte de l'exercice.

Pour l'année 2000 et les années suivantes, nous nous attendons à un développement favorable du chiffre d'affaires, débouchant sur un développement de notre société et sur des résultats positifs.

En effet, le chiffre d'affaires va considérablement s'accroître grâce à la vente des jouets Ravensburger. Ceux-ci étaient vendus depuis quelques années avec beaucoup de succès sur le marché belge via d'autres canaux de distribution. Suite à la reprise de notre société par le groupe Ravensburger, la vente de ces jouets se fera à partir de l'an 2000 par notre biais. Pour les dernières années, ce chiffre d'affaires atteignait des montants de l'ordre de 150 à 180 millions.

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

Le conseil d'administration signale qu'il n'y a pas eu, depuis la date de clôture, d'événements qui seraient susceptibles de modifier de manière importante les résultats qui vous sont présentés ainsi que la situation financière de la société telle que reprise dans les comptes annuels.

V. RENSEIGNEMENTS QUANT AUX CIRCONSTANCES QUI POURRAIENT INFLUENCER SENSIBLEMENT LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Vu l'importance stratégique de cette information pour notre société, nous estimons qu'il est préférable de ne pas en faire mention dans le présent rapport.

VI. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.

Durant l'exercice écoulé, aucune activité n'a été effectuée en la matière.

VII. AUGMENTATION DE CAPITAL/EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU DE DROITS DE SOUSCRIPTION (WARRANTS)

Nous vous rappelons qu'en date du 24 décembre 1999, il a été procédé devant le notaire Eric SPRUYT à une augmentation de capital.

VIII. ACQUISITION DE NOS PROPRES ACTIONS.

Néant.

IX. EXISTENCE DE SUCCURSALE.

La société ne dispose d'aucune succursale.

X. PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES DU COMMISSAIRE.

Néant.

XI. AUTRES PRESTATIONS

Au cours de l'exercice et compte tenu de la restructuration de la société fin 1999, KPMG Experts-comptables a eu pour mission de prendre en charge la gestion des aspects comptables, juridiques et fiscaux liés à la clôture 1999 des comptes. Les honoraires y relatifs se sont élevés à 225.000 BEF.

XII. AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS.

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit:

Perte à affecter:		(-) (29.243.912)
composée de:		
* perte de l'exercice à affecter	(30.488.515)	
* bénéfice reporté de l'exercice précédent	1.244.603	
Perte à reporter		(+) 29.243.912

Nous vous proposons donc de ne pas rémunérer le capital.

Nous vous demandons:
* de prendre connaissance du rapport du commissaire-réviseur relatif à l'exercice social du 1er janvier 1999 au 31 décembre 1999 inclus
* d'accepter l'affectation du résultat proposée
* d'approuver le projet des comptes annuels
* de nous donner décharge pour le mandat exercé au cours de l'exercice écoulé
* de donner décharge au commissaire-réviseur.

XIII. INTERET OPPOSE.

Aucune opération n'a été décidée au cours de l'exercice clôturé, à la réalisation de laquelle nous avons eu un intérêt personnel.

XIV. CONCLUSIONS.

Nous espérons vous avoir éclairés de manière suffisante par le présent rapport. Nous restons bien entendu à votre disposition pour tous renseignements souhaités au sujet du présent rapport et des comptes annuels.

Lorsque vous vous serez prononcés sur l'adoption des comptes annuels, nous vous demandons de nous accorder décharge pour notre gestion.

Fait à Bruxelles,

Le 26 juillet 2000.

Le conseil d'administration

Le président du conseil d'administration Les administrateurs

Rainer SCHULZ Ulrich URBAN Philippe MALLARD

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport du Commissaire-Reviseur sur l'exercice clôturé le 31 décembre 1999
présenté à l'Assemblée Générale des actionnaires de la
société anonyme RAVENSBURGER

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le résultat de la mission de contrôle qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 1999, dont le total du bilan s'élève à BEF 28.336.834 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de BEF 30.488.515. Ces comptes annuels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation avec réserve des comptes annuels et paragraphe explicatif

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu des responsables de la société les explications et informations requises pour l'exécution de nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Ainsi que mentionné dans le rapport de gestion, une provision pour frais de licenciement a été constituée afin de faire face aux charges résultant de la réorganisation des activités de l'entreprise.
Compte tenu des litiges opposant actuellement la société à certains intéressés, nous estimons que la provision pour risques et charges est sous-évaluée à concurrence d'approximativement BEF 3,5 millions.

A notre avis, sous réserve de l'incidence sur les comptes annuels de la question évoquée au paragraphe précédent, et compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 1999 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Malgré la perte significative du dernier exercice qui affecte la situation financière de la société, les comptes annuels sont établis en supposant la poursuite des activités de l'entreprise. Cette supposition n'est justifiée que dans la mesure où la société continue à recevoir le soutien financier de ses actionnaires ou accède à d'autres sources de financement. Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion où, selon les exigences de la loi belge, le conseil d'administration justifie l'application des règles d'évaluation appropriées à la perspective de continuité de l'exploitation. Les comptes annuels n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation et à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaires si la société n'était plus en mesure de poursuivre ses activités.

Attestations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.

- L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme à la loi et aux statuts.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, à l'exception des règles formelles relatives à la tenue du livre d'inventaire et du livre central qui ne sont pas respectées avec la rigueur nécessaire et sous la réserve formulée dans la première partie du présent rapport, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique..

- Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise par ailleurs qui constituerait une infraction à la loi sur les sociétés ou aux statuts.

Bruxelles, le 18 août 2000

Klynveld Peat Marwick Goerdeler
Reviseurs d'Entreprises,
Commissaire-Reviseur

représenté par
M. Van Doren
Reviseur d'Entreprises